

Image not found or type unknown



usufruit et pourcentage

Par **karami**, le **11/05/2019** à **21:21**

bonjour, je n'arrive pas à comprendre ce qui préside à l'idée que plus l'usufruitier est âgé moins l'usufruit est élevé économiquement ; en plus je suis veuve , sans avoir fait de donation au dernier vivant avec mon époux décédé en 91 ; donc mes enfants sont "héritiers"!! Et moi qui ai tout payé, je me sens maltraitée par la loi, et donc vais toucher 30%, car j'ai 74 ans, sur mon quart d'usufruit en plus de la moitié... qui m'appartient quand même, et de toute façon les enfants vont bien hériter de tout quand je mourrai..

Merci de votre réponse et cordialement

MH